

1. STAGE DE FORMATION

Intitulé : Prix :
Dates de la session : Formule :
(uniquement cours de langues du CIEL)

2. ENTREPRISE

Raison sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax : E-mail :
Effectif : N° SIRET :
Code APE (NAF) : Activité :
Responsable formation : Mme/Mlle/M. : Nom : Prénom :
Tél. direct : E-mail :
Dirigeant : Mme/Mlle/M. : Nom : Prénom :
Tél. direct : E-mail :

3. STAGIAIRE

Mme/Mlle/M. : Nom : Prénom :
Fonction : Date de naissance :
Tél. : Fax : E-mail :

4. REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION (cochez svp)

Par l'entreprise

Joindre chèque de règlement établi à l'ordre du Pôle Formation CCI pour le montant total des frais d'inscription au stage de formation. Le règlement par CB ou virement peut être accepté sous réserve qu'il intervienne avant le démarrage de l'action, selon les modalités de paiement figurant au verso.

Par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

Dénomination et adresse :
.....

NB : adressez une copie du programme de stage de formation et du/des bulletins(s) d'inscription à l'OPCA avec la demande de prise en charge avant le démarrage de la formation.

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales d'inscription de l'organisme de formation figurant au verso.

Fait à : Le
Signataire (Nom, Prénom et Fonction)

(signature et cachet de l'entreprise)

(Réservé à l'organisme de formation)

Règlement le

Par : Chèque n°

Banque

Carte bancaire

Virement

N° compte client

Inscription

Pour inscrire un ou plusieurs collaborateurs de votre entreprise au stage de formation de votre choix, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété par courrier ou par télécopie au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage. Une confirmation de l'inscription vous sera adressée en retour.

Convocation

Avant le démarrage du stage, une convocation récapitulant les détails pratiques d'organisation du stage de formation (date, lieu, horaires, accès...) sera adressée directement à chaque stagiaire et au responsable formation mentionné sur le recto.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Modalités d'inscription

L'inscription à un stage de formation inter-entreprises proposé par le Pôle Formation CCI se fait directement auprès du service mentionné sur le programme détaillé au moyen du bulletin d'inscription de l'organisme de formation. Une inscription effectuée par tout autre moyen ne sera considérée comme définitive que sur réception du bulletin d'inscription.

A défaut, l'organisme de formation se réserve le droit de disposer de la place au bénéfice d'un stagiaire issu d'une autre entreprise.

Prix et modalités de paiement

Les prix indiqués sur nos programmes de stage sont des prix en exonération de TVA, sauf pour les tests et examens. Ces prix comprennent :

- les frais pédagogiques
- les supports remis aux stagiaires
- les pauses café et les déjeuners servis aux stagiaires (sauf cours de langues du CIEL).

Les frais d'inscription à un stage de formation inter-entreprises proposé par le Pôle Formation CCI sont à acquitter obligatoirement et en totalité au moment de l'inscription. Néanmoins cette disposition ne s'applique pas :

- aux entreprises adhérentes à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) et qui auront obtenu un accord de prise en charge des frais de participation préalablement au démarrage du stage de formation. Dans ce cas de figure, il appartient à l'entreprise de s'assurer de la bonne fin du paiement à l'organisme de formation par l'OPCA qu'il aura désigné. En cas de non paiement par l'OPCA, l'entreprise restera redevable et sera facturée du montant correspondant.
- aux personnes souhaitant suivre une formation professionnelle à titre individuel

Annulation inscription

Toute annulation d'inscription doit être notifiée au Pôle Formation CCI par écrit.

En cas de désistement intervenant moins de 7 jours avant le démarrage du stage de formation, la totalité des frais d'inscription est due et sera facturée à l'entreprise.

L'entreprise pourra à tout moment remplacer le participant indisponible par un collaborateur d'un profil équivalent.

Sanction du stage

Une attestation de stage individuelle mentionnant l'intitulé du stage de formation, les dates et la durée effective de présence du participant est délivrée à l'issue de la formation.

Convention de formation

Une facture-convention est adressée à l'issue de la formation, en double exemplaire, par le Pôle Formation CCI au client ou à l'OPCA mandaté par lui.

Report de session

Le Pôle Formation CCI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure.

L'entreprise seront avertis dans les meilleurs délais.

En cas de report ou d'annulation du stage de formation, les droits d'inscription acquittés seront remboursés sans frais ou crédités sur une inscription au même stage ou à tout autre stage de formation inter-entreprises proposé par le Pôle Formation CCI.

Litige

Toute inscription est soumise aux conditions générales d'inscription du Pôle Formation CCI qui prévalent sur toutes autres dispositions sauf acceptation écrite par l'organisme de formation.

Les parties à la présente convention s'engagent à régler à l'amiable les litiges pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente de Strasbourg.